



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-61**

Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein de la Commission Consultative Paritaire du CDG28**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-61**
 Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein de la Commission Consultative Paritaire du CDG28**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion assure le secrétariat de la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les collectivités et établissements publics affiliés.

En application de l'article R.272-4 du code général de la fonction publique (CGFP), la CCP est composée en nombre égal de représentants du personnel des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion, et de représentants des employeurs publics, élus locaux des collectivités et établissements publics affiliés.

Par délibération n°2026-D-26 du 22 mai 2026, le Conseil d'administration a procédé à la désignation des élus pour siéger en CCP après les élections municipales de mars 2026 ; le mandat des représentants des employeurs publics appelés à siéger au sein des CCP ayant pris fin en même temps que leurs mandats électifs locaux.

Toutefois, dans le cadre du renouvellement des représentants des collectivités au sein du Conseil d'administration du centre de gestion, il vous appartient donc de procéder à la désignation des représentants des collectivités et établissements employeurs qui siégeront au sein de la CCP rattachée au Centre de gestion.

En vue de procéder à ces nouvelles désignations, il vous est rappelé que :

- La CCP est composée eu regard des effectifs couvert comme suit : 8 titulaires/8 suppléants pour chaque collège,
- Le Président du Centre de gestion est président de droit de la CCP rattachée au CDG,
- Conformément à l'article R.272-11 du CGFP, la désignation doit être effectuée parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CCP (donc parmi les élus des collectivités et établissement obligatoirement affiliés),
- Aucune disposition n'impose la parité,
- Tout représentant titulaire des collectivités et établissements publics employeurs qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la CCP pourra se faire remplacer par n'importe lequel des suppléants désignés pour siéger en CCP.

La dernière désignation étant très récente, le Président de Centre de gestion vous propose de renouveler les désignations arrêtées par la délibération n°2026-D-26 du 22 mai dernier à savoir :

CCP			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DEPLAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS

BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS-CHARTRES
BOUR Loïc	Maire d'ÉPERNON	LE ROUX Corine	Maire de BOUTIGNY-PROUAIS
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner les élus représentant le collège « employeur » des CCP comme suit :

CCP			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Conseillère déléguée à la mairie de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS-CHARTRES
BOUR Loïc	Maire d'ÉPERNON	LE ROUX Corine	Maire de BOUTIGNY-PROUAIS
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité
 le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
 La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
 La publication le : **02/07/2026**